

MAISON DES ASSOCIATIONS

Pour les associations de la Commune

- Par année et par jour d'utilisation par référence sur une semaine (salles, bureaux, auditorium) 55,- €

- Pour réunion de Comité (grande salle rez-de-chaussée) GRATUIT

- Par jour de manifestation
Grande salle (rez-de-chaussée) 25,- €
Auditorium (rez-de-chaussée) 35,- €

- Manifestations à caractère humanitaire ou social GRATUIT

Non membres d'une Association de la Commune

- Par jour
Grande salle (rez-de-chaussée) 85,- €
Auditorium (rez-de-chaussée) 105,- €

- Manifestations à caractère humanitaire ou social GRATUIT

Caution pour l'ensemble des utilisateurs 300,- €

Ville de Geispolsheim

DROITS ET TARIFS

DES SERVICES COMMUNAUX



Exercice 2024

Mairie, 6 rue du Maire François Nuss | 67118 GEISPOLSCHEIM

☎ 03 90 29 72 72

Courriel : mairie@geispolsheim.fr | Site : www.geispolsheim.fr

Lundi à mercredi 8h à 12h et 14h à 18h

Jeudi 8h à 12h et 14h à 19h (18h en juillet et août)

Vendredi 8h à 12h et 14h à 17h | Fermé le samedi

TARIFS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – ÉCOLAGE

DCM n° 2024/28 du 22 février 2024 - Effet : 01/09/2024

ÉCOLE DE MUSIQUE

Droits d'écologie trimestriels

- Tarifs pratique collective (jardin musical, formation musicale seule, ateliers collectifs seuls, chorale, orchestre) :

Usagers de la Commune

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	51,- €
B : de 500 à 1200 euros	53,- €
C : de 1200 à 2000 euros	56,- €
D : plus de 2000 euros	60,- €

Extérieurs

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	83,- €
B : de 500 à 1200 euros	85,- €
C : de 1200 à 2000 euros	93,- €
D : plus de 2000 euros	95,50- €

- Tarifs pratique instrumentale + chant :

Usagers de la Commune

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	117,- €
B : de 500 à 1200 euros	123,- €
C : de 1200 à 2000 euros	130,- €
D : plus de 2000 euros	139,50- €

Extérieurs

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	197,- €
B : de 500 à 1200 euros	206,- €
C : de 1200 à 2000 euros	222,- €
D : plus de 2000 euros	256,- €

- Stages spécifiques « Master Class »

Usagers de la Commune	12,- €
Extérieurs à la Commune	15,- €

BÂTIMENT 1 RUE DU PRESBYTÈRE

- Utilisation à l'année d'une association résidente (RDC + 1^{er} étage) 65,- €

- Utilisation par mois d'une association de Geispolsheim (2^{ème} étage) 130,- €

- Association Communale pour réunion de comité (2^e étage) GRATUIT

- Utilisation par des personnes privées ou extérieures (2^{ème} étage) par heure d'utilisation 10,- €
par mois d'utilisation 420,- €

Caution pour l'ensemble des utilisateurs 150,- €

BÂTIMENT COUR DU TEMPLE

- Utilisation à l'année d'une association résidente (salle de réunion) 65,- €

- Association Communale pour réunion de comité GRATUIT

- Utilisation par des personnes privées ou extérieures (salle de réunion) par heure d'utilisation 10,- €
par mois d'utilisation 200,- €

Caution pour l'ensemble des utilisateurs 150,- €

BÂTIMENT RUE LEFÈBVRE

- Utilisation à l'année d'une association résidente 65,- €

Caution pour l'ensemble des utilisateurs 150,- €

BÂTIMENT RUE DES TULIPES

- Utilisation à l'année d'une association résidente 115,- €

Caution pour l'ensemble des utilisateurs 150,- €

ÉCOLES DE DANSE MODERNE ET CLASSIQUE

Droits d'écologie trimestriels

I Tarifs pour 1 heure de danse

Usagers de la Commune

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	51,- €
B : de 500 à 1200 euros	53,- €
C : de 1200 à 2000 euros	56,- €
D : plus de 2000 euros	60,- €

Extérieurs

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	79,- €
B : de 500 à 1200 euros	81,- €
C : de 1200 à 2000 euros	84,- €
D : plus de 2000 euros	86,- €

I Tarifs pour 2 heures de danse

Usagers de la Commune

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	59,50- €
B : de 500 à 1200 euros	61,50- €
C : de 1200 à 2000 euros	63,50- €
D : plus de 2000 euros	66,- €

Extérieurs

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	84,- €
B : de 500 à 1200 euros	87,50 €
C : de 1200 à 2000 euros	94,50- €
D : plus de 2000 euros	96,50- €

I Stages spécifiques « Master Class »

Usagers de la Commune

12,- €

Extérieurs à la Commune

15,- €

ÉCOLE DE DESSIN

Droits d'écologie trimestriels

I Tarifs pour 1 heure 30 de séance – Enfants de moins de 18 ans

Usagers de la Commune

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	41,- €
B : de 500 à 1200 euros	42,- €
C : de 1200 à 2000 euros	43,- €
D : plus de 2000 euros	45,- €

Extérieurs

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	60,- €
B : de 500 à 1200 euros	61,- €
C : de 1200 à 2000 euros	63,50 €
D : plus de 2000 euros	66,50 €

SALLE SAINT-JEAN

Pour les associations de la Commune

Associations sportives par jour d'utilisation
par référence sur une semaine 70,- €

Par manifestation

• Petite salle (cuisine comprise)	115,- €
• Petite salle pour réunion de comité	GRATUIT
• Grande salle (cuisine comprise)	220,- €
• Totalité de la salle (cuisine comprise)	270,- €

Manifestations à caractère humanitaire ou social GRATUIT

Non membres d'une Association de la Commune

Résidents de la Commune (par jour de manifestation)

• Petite salle (cuisine comprise)	40,- €
• Grande salle (cuisine comprise)	220,- €
• Totalité de la salle (cuisine comprise)	270,- €

Extérieurs (par jour)

• Petite salle (cuisine comprise)	355,- €
• Grande salle (cuisine comprise)	680,- €
• Totalité de la salle (cuisine comprise)	880,- €

Extérieurs (pour la pratique sportive)

• Par an (proratisation mensuelle possible)	1260,- €
• Par heure	13,- €

Caution pour l'ensemble des utilisateurs 300,- €

STADE DE LA TURNMATT

• Utilisation à l'année en semaine d'un club sportif communal résident	165,- €
• Utilisation à l'année en semaine d'un club sportif non résident	680,- €

• Association Communale pour réunion de comité

GRATUIT

• Résidents de la Commune par manifestation
(club house)

40,- €

• Extérieurs de la Commune par manifestation
(club house)

145,- €

Caution pour l'ensemble des utilisateurs

150,- €

STADE DE L'EHN – TENNIS

• Utilisation à l'année d'un club sportif
résident communal 1620,- €

Caution pour l'ensemble des utilisateurs 600,- €

STADE DE L'EHN – PÉTANQUE

• Utilisation à l'année d'un club sportif résident	330,-€
• Utilisation à l'année d'un club sportif non résident	630,- €
• Résidents de la Commune par manifestation (club house)	40,- €

• Extérieurs de la Commune par manifestation
(club house) 145,- €

Caution pour l'ensemble des utilisateurs 150,- €

GYMNASE ÉCOLE SAINT EXUPÉRY

• Association communale par jour d'utilisation
par référence sur une semaine 70,- €

• Association extérieure par jour d'utilisation
par référence sur une semaine 190,- €

Caution pour l'ensemble des utilisateurs 150,- €

CENTRE SPORTIF - BASKET

• Utilisation à l'année d'un club sportif résidant	1 820,- €
• Utilisation à l'année d'un club sportif non résidant	3 700,- €
• Utilisation à l'année de salles par les ligues ou fédérations sportives	1050,- €
• Manifestation extra sportive exceptionnelle (par jour)	1000,- €
• Evénements ou rencontres sportives concernant des clubs ou des associations de la Commune (par jour)	530,- €
• Evénements ou rencontres sportives concernant des clubs ou des associations extérieurs de la Commune (par jour)	1000,- €
• Manifestations à caractère humanitaire ou social	GRATUIT
Caution pour l'ensemble des utilisateurs	600,- €

CENTRE SPORTIF – FOOTBALL

• Utilisation à l'année d'un club sportif communal résidant	1 820,- €
• Utilisation à l'année d'un club sportif non résidant	3 700,- €
• Utilisation à l'année du nouveau terrain synthétique d'un club sportif non résidant mais du canton de Lingolsheim	1050,- €
• Utilisation à l'année de terrains synthétiques par les ligues ou fédérations sportives	1050,- €
• Manifestation extra sportive exceptionnelle (par jour)	1000,- €
• Evénements ou rencontres sportives concernant des clubs ou des associations de la Commune (par jour)	530,- €
• Evénements ou rencontres sportives concernant des clubs ou des associations extérieurs de la Commune (par jour)	950,- €
• Manifestations à caractère humanitaire ou social	GRATUIT
Caution pour l'ensemble des utilisateurs	600,- €

CENTRE SPORTIF SALLES DE SPORTS SPÉCIALISÉES

• Utilisation à l'année d'un club sportif communal résidant / salle non partagée	1220,- €
• Utilisation à l'année d'un club sportif communal résidant / salle partagée	810,- €
• Utilisation à l'année d'un club sportif non résidant	3700,- €
• Utilisation à l'année d'une salle par les ligues ou fédérations sportives	1050,- €
• Manifestation sportive exceptionnelle (par jour et par salle)	380,- €
• Manifestation extra sportive exceptionnelle (par jour et par salle)	840,- €
• Manifestations à caractère humanitaire ou social	GRATUIT
Caution pour l'ensemble des utilisateurs	600,- €

Tarifs pour 2 heures de séance – Adultes

Usagers de la Commune

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	63,50- €
B : de 500 à 1200 euros	65,50- €
C : de 1200 à 2000 euros	68,- €
D : plus de 2000 euros	70,- €

Extérieurs

Impôt sur le revenu soumis au barème année N-1 :

A : de 0 à 500 euros	102,- €
B : de 500 à 1200 euros	105,- €
C : de 1200 à 2000 euros	107,- €
D : plus de 2000 euros	109,- €

RÉDUCTIONS PLURIDISCIPLINAIRES

(par famille et en fonction des activités)

2 activités pour la même famille	- 10 %
3 activités pour la même famille	- 15 %
4 activités pour la même famille	- 20 %
5 activités pour la même famille	- 25 %
6 activités pour la même famille	- 30 %

TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX

DCM n° 2024-25 du 22 février 2024 - Effet : 01/03/2024

CIMETIÈRES

Concession de 15 ans - tombe de 2m ²	234,- €
Concession de 30 ans - tombe de 2m ²	324,- €
Concession de 50 ans - caveau (tombe de 2m ²)	918,- €
Concession de 15 ans – cavurne	330,- €
Concession de 30 ans - cavurne	435,- €
Concession de 15 ans – columbarium	597,- €
Concession de 30 ans – columbarium	1122,- €
Acquisition et installation plaque à poser sur columbarium	195,- €
Acquisition et installation plaque à poser sur colonne du souvenir	96,- €

DROITS DE PLACE

Véhicules magasins (par jour)	60,- €
Auto-scooter, manège pour enfants, autres manèges (par jour)	30,- €
Commerçant ambulant alimentaire (par jour)	5,- €
Occupation domaine public (terrasse) par mois	30,- €

VENTES DU LIVRE « MÉMOIRE DE VIE »

Règlement par chèque uniquement à l'ordre du Trésor Public

■ Tarif de l'ouvrage	30,- €
■ Frais d'expédition	
pour la France la 1 ^{ère} unité	6,- €
pour l'étranger la 1 ^{ère} unité	12,- €
pour tout ouvrage supplémentaire	2,- €

LIVRE

« HISTORIQUE DES PROPRIETES ANCIENNES »

Règlement par chèque uniquement à l'ordre du Trésor Public

■ Tarif de l'ouvrage	30,- €
■ Frais d'expédition	
pour la France la 1 ^{ère} unité	6,- €
pour l'étranger la 1 ^{ère} unité	12,- €

TARIFS DES SALLES ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX

DCM n° 2024-27 du 22 février 2024 - Effet : 01/03/2024

DCM n° 2024-58 du 24 juin 2024 - Effet : 01/07/2024

SALLE ACL

Pour les associations de la Commune

Salle de réunion

- Réunion Associations par heure d'utilisation par référence sur une semaine 5,50,€
- Réunion de comité GRATUIT

Grande salle

- Location annuelle par association culturelle résidente 330,- €
- Associations sportives par jour d'utilisation
- par référence sur une semaine 75,- €
- Fêtes et manifestations diverses (cuisine comprise avec attestation obligatoire de cuisinier professionnel ou traiteur) 235,- €
- Manifestations à caractère humanitaire ou social GRATUIT

Non membres d'une Association de la Commune

Résidents de la Commune (par jour de manifestation)

- Salle de réunion (sans cuisine) 35,- €
- Salle de réunion (cuisine comprise avec attestation obligatoire de cuisinier professionnel ou traiteur) 80,- €
- Grande salle (cuisine comprise avec attestation obligatoire de cuisinier professionnel ou traiteur) 350,- €

Extérieurs (par jour)

- Salle de réunion (sans cuisine) 85,- €
- Salle de réunion (cuisine comprise avec attestation obligatoire de cuisinier professionnel ou traiteur) 210,- €
- Grande salle (cuisine comprise avec attestation obligatoire de cuisinier professionnel ou traiteur) 810,- €
- Petite salle – location à l'année (par heure) 9,- €

Caution pour l'ensemble des utilisateurs 300,- €

ESPACE MALRAUX

Pour les associations de la Commune

Salle STIEGER (1^{er} étage)

- pour manifestation festive et autres motifs 32,- €
- pour réunion de comité GRATUIT

Salle de danse (1^{er} étage)

- location annuelle 163,- €
- location à l'heure 8,50,- €

Salle de spectacle (RDC)

- location annuelle par association culturelle résidente 480,- €
- par journée de spectacle sans gradins 215,- €
- par journée de spectacle avec gradins 320,- €
- pour manifestation humanitaire/ sociale GRATUIT
- Espace bar/accueil 85,- €
- Cuisine (attestation obligatoire cuisinier professionnel ou traiteur à fournir) 65,- €

Non membres d'une Association de la Commune

Résidents de la Commune (par manifestation)

- Salle STIEGER (1^{er} étage) 95,- €
- Salle de spectacle (RDC), par journée de spectacle sans gradins 440,- €
- Salle de spectacle (RDC), par journée de spectacle avec gradins 560,- €
- Espace bar/accueil (RDC) 225,- €
- Préparation, rangement et nettoyage de la salle 340,- €
- Cuisine (attestation obligatoire cuisinier professionnel ou traiteur à fournir) 115,- €

Résidents de la Commune (de 14h à 18h)

- Espace bar/accueil (RDC) : cérémonies funéraires familiales lors de décès à Geispolsheim 50,- €

Extérieurs (par jour)

- Salle STIEGER (1^{er} étage) 190,- €
- Salle de spectacle (RDC), sans gradins 1 150,- €
- Salle de spectacle (RDC), utilisation avec gradins 1450,- €
- Espace bar/accueil (RDC) 420,- €
- Préparation, rangement et nettoyage de la salle 565,- €
- Cuisine (attestation obligatoire cuisinier professionnel ou traiteur à fournir) 450,- €

Pour l'ensemble des utilisateurs

- Son et lumière (obligatoire pour toute diffusion de son et lumière)
- Petite prestation (micros et /ou petite sonorisation) 125,- €
- Grande prestation (balance, branchements + présence) 510,- €
- Résidence artistique sous réserve de la signature d'une convention GRATUIT

Caution pour tous les utilisateurs 600,- €